

DELIBERATION

CFVU-012-2015


Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L.123-1   L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu la loi n 2013-660 du 22 juillet 2013 relative   l'enseignement sup rieur et   la recherche, notamment son article 116 ;
Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu le code des statuts et r glementations de l'Universit  d'Angers,
Vu les convocations envoy es aux membres du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire le 16 mars 2015.

■ **Objet de la d lib ration :** Modification des modalit s du contr le des connaissances de l'U.E.
« Bio thique et approche sociale de la sant  »

La commission de la formation et de la vie universitaire r unie le 23 mars 2015 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

Les modifications des modalit s de contr le de connaissance sont approuv es.

Cette d cision a  t  adopt e   l'unanimit .

A Angers, le 24 mars 2015

Jean-Paul SAINT-ANDRE
Le Pr sident de l'Universit  d'Angers

La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **27 mars 2015**

4. Modification des modalités du contrôle des connaissances de l'U.E. « Bioéthique et approche sociale de la santé » – vote

FICHE de modifications de contrôle de connaissances

UFR/Département : MEDECINE

Avis favorable du Conseil d'UFR
du : 18 février 2015

Passage à la CFVU du : 23 mars 2015
Rentrée universitaire: 2015-2016

Formation concernée : 2 ^{ème} année des études médicales (D.F.G.S.M.2) – U.E. Bioéthique et approche sociale de la santé		
Nature de la modification (cocher la case) modification des modalités de contrôle des connaissances en 2 ^{ème} session		
Changement de coefficient <input type="checkbox"/> Changement de volume horaire <input type="checkbox"/> Modification de répartition des UE dans les enseignements <input type="checkbox"/> Changement d'ECTS <input type="checkbox"/> Modification/création d'UEL dans le cycle L <input type="checkbox"/> Changement de nature de l'épreuve (oral/écrit, CC et ET....) <input type="checkbox"/> Mise en place de parcours <input type="checkbox"/> <i>Incidence financière</i> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (joindre un argumentaire) Création d'UE <input type="checkbox"/>		
Détail de la modification à compléter en dessous selon l'item		
ITEM	2014/2015	2015/2016
U.E. Bioéthique et approche sociale de la santé	Epreuve de 4h comportant une Dissertation (16 points) et Question de droit (4 points) : Note de l'UE /20 (MCC identiques en session 1 et session 2)	<u>1^{ère} session (pas de changement)</u> : Epreuve de 4h comportant une Dissertation (16 points) et Question de droit (4 points) : Note de l'UE /20 <u>2^{ème} session (changement)</u> : Epreuve de 4h comportant : <u>Bioéthique</u> : 4 questions rédactionnelles courtes (moins de 10 lignes) portant sur des points précis des enseignements et lectures (4 points par Question, soit un total de 16 points) <u>Droit (pas de changement)</u> : une QROC sur 4 points portant sur une question de cours Note de l'UE /20